

DÉCISION N° : 2004-MC-0582

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 615085

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Corporation Cogivar

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 18 février 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du
secteur financier,

Le 23 février 2004

Date du visa

(s) Stéphanie Lachance

Stéphanie Lachance
La chef du Service du financement des
sociétés

/sv